

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Le secrétaire d'État chargé des transports

Paris, le

12 JAN. 2011

Monsieur le directeur général,

Le 2 décembre dernier, j'ai signé avec mes homologues le traité de création du FABEC. Ce traité donne un cadre politique et réglementaire permettant une coopération avancée entre les prestataires de services de navigation aérienne des six Etats partenaires. Le FABEC sera dirigé par le Conseil du FABEC, regroupant ces six partenaires à égalité et décidant, à l'unanimité, des grandes orientations stratégiques. L'entité fonctionnelle FABEC sera quant à elle plus intégrée, afin de répondre aux objectifs d'harmonisation et d'optimisation. Je vous demande de mettre tout en oeuvre pour que la DGAC et ses personnels soient préparés à ces objectifs européens.

Car la réalisation d'une telle ambition sera complexe et doit se dérouler sans précipitation d'ici 10 à 15 ans. A cet égard, je vous demande de vous inspirer du rapport de Gilles Savary qui dresse une feuille de route tout à fait intéressante, que je fais mienne et que je vous demande de bien vouloir suivre en lien avec nos partenaires européens et en concertation avec les partenaires sociaux.

Ce projet FABEC a d'ailleurs été au cœur du débat social interne à la DGAC et je note que la négociation d'un nouveau protocole triennal durant l'année 2010 a conduit à un texte qui n'a pas reçu l'accord de tous. S'il a été validé le 24 septembre 2010 par mon prédécesseur, certaines organisations syndicales ont souhaité, et c'est leur droit, le dénoncer et ont porté cette affaire devant la justice administrative tandis que d'autres, l'ayant signé, souhaitent légitimement son application.

Je respecterai naturellement la décision de justice en ce qui concerne la valeur juridique de ce protocole.

Je considère néanmoins que les dispositions indiciaires et indemnitaires obtenues dans la phase de négociation interministérielle, dans un contexte budgétaire particulièrement difficile pour la DGAC comme pour toute la fonction publique, ne doivent pas rester lettre morte. Dans l'intérêt même des personnels, il me paraît nécessaire que vous les mettiez en oeuvre en concertation étroite avec les organisations syndicales, dans le cadre des instances de droit commun et avec esprit d'équité, puisqu'elles représentent des contreparties sociales réelles aux efforts de réforme que la DGAC et ses personnels doivent entreprendre sous votre autorité.

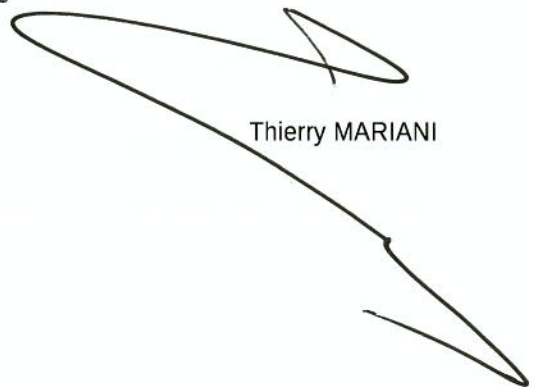
Monsieur Patrick GANDIL
Directeur général de l'aviation civile
50, rue Henry Farman
75720 PARIS CEDEX 15

Le Gouvernement ne souhaite en effet, ni casser la logique de la démarche protocolaire, ni rester indifférent aux inquiétudes ressenties par les personnels de ce grand service public que représente la DGAC. La DGAC doit en effet affronter des défis européens importants et s'y préparer sans pour autant relâcher son effort pour gagner en performance et en efficacité, pour la sécurité et le développement durable du transport aérien.

Afin de nouer un contact avec les organisations syndicales de la DGAC, j'avais demandé à mon directeur de cabinet de les recevoir, ce qu'il a commencé à faire dès le 17 décembre dernier. Dans ce même esprit de confiance et de dialogue social avec tous, je leur adresse copie de cette lettre.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Thierry MARIANI